

POLICE JUDICIAIRE  
près le  
Parquet du Procureur  
du Roi  
de l'arrondissement  
de Bruxelles

Section : CRIMES

PJ 205

Annexe :

Procès-verbal Aud:

N° 34.264

Suivie au P.V.n°  
du  
(s)  
de la Police  
judiciaire  
de Bruxelles

Suite aux devoirs  
prescrits par M. le  
**Juge d'instruction**  
**VANDERMEERSCH**  
Bureau :

Apostille :

Dossier n°: 57/95  
du

A charge de : INCONNU

Du chef de : **assassinat**

Sur plainte de :

**OBJET :**

- CRI au Rwanda du 16 au 24  
juin 1995.

Indicateur n°

Transmis à Monsieur le Juge d'Instruction VANDERMEERSCH

Bruxelles, le 1<sup>er</sup> juillet 1995.

Pr. le Commissaire en Chef aux D.J.

**PRO JUSTITIA**

L'an mil neuf cent nonante-cinq,  
le dix du mois de juillet à 10.30 heures,

Nous, **Olivier BOGAERT**

Inspecteur judiciaire près le Parquet de Monsieur le Procureur du Roi de  
l'arrondissement de Bruxelles, exposons nous être rendu, accompagné  
de notre collègue Marc CORNET, au Rwanda durant la période du 16 au  
24 juin 1995.

**Vendredi 16 juin 1995:**

Nous quittons Bruxelles par le vol SABENA SN 563 à 22.00 hrs.

**Samedi 17 juin 1995:**

Nous arrivons à Kigali (Rwanda) à 5.30 hrs et nous sommes accueillis  
par Mr GIELEN André, Chancelier de notre ambassade lequel nous  
prend en charge et, après nous avoir assisté dans les formalités  
administratives, nous conduit dans le salon de l'aéroport. Nous y  
rencontrons nos collègues le Commissaire Principal Michel  
WATERPLAS et l'inspecteur Michel STASSIN qui, avant leur départ pour  
Bruxelles, nous communiquent diverses informations sur l'état de  
l'enquête, la situation du pays, ...

Toujours accompagné par Mr GIELEN, nous nous rendons à l'hôtel des  
Milles Collines où nous devons séjourner.

Nous rencontrons Mr le Juge d'instruction VANDERMEERSCH, sa  
greffière et Mr le substitut Luc VER ELST-REUL.

Le juge d'instruction nous informe que cete journée du 17 est concacrée à l'audition des nommés VALOIS Jean-Marie et RUDASINGA Longin. Il nous fait part également de son intention d'effectuer un nouveau déplacement à BUTARE du dimanche 18 au mercredi 21 juin.

Les auditions des personnes ci-avant nommées font l'objet des PV CRI 0081 et 0082.

Une confrontation entre ces deux témoins a également été réalisée.

**Dimanche 18 juin 1995:**

la CRI quitte l'hôtel à 10.15 hrs et effectue une visite dans KIGALI des différents sites apparaissant dans la procédure en rapport avec le meurtre des dix casques bleus belges.

C'est ainsi que nous passons devant la maison de feu Agathe UWILINGIYIMANA.

Deux épaves de jeeps bombardier calcinées sont toujours visibles.

Nous nous rendons ensuite à l'ESM et au camp KIGALI où nos casques bleus ont été abattus. Les impacts de projectiles sont très visibles dans le mur du poste de garde situé à gauche de la grille d'accès.

Nous passons devant l'hôpital de Kigali et nous faisons le trajet suivis par les casques bleus.

A 14:00 hrs nous quittons KIGALI et nous arrivons à BUTARE à 17:30 hrs où nous nous installons à l'hôtel IBIS.

Nous rencontrons le propriétaire CAMPION Michel, lequel nous fait part que plusieurs personnes sont informées de notre arrivée et qu'elles ont l'intention de nous rencontrer.

Il nous précise pouvoir nous conduire au cours de la journée du 21 dans la commune de NDORA et plus précisément sur la colline de KABUYE où nous pourrons filmer et photographier les exhumations en cours.

Au cours de la soirée, nous rencontrons le nommé DANHIER Luc, coopérant belge, vivant au Rwanda et au Burundi depuis 1976.

Il évoque avec nous la période ayant précédé les massacres et nous parle notamment d'HIGANIRO Alphonse.

DANHIER précise qu'il était vice-président du ROTARY de Butare et qu'à ce titre il a fréquenté HIGANIRO.

Il nous resitue le contexte de l'élection de l'intéressé.

Il précise que le ROTARY de cette ville était catalogué de pro-tutsi notamment par des gens comme HIGANIRO Alphonse.

Le Préfet Jean-Baptiste HABYARIMANA, membre du club également, proposa la candidature de l'intéressé afin de lui permettre de se rendre compte que son jugement était erroné.

Après un débat orageux, cette proposition fut acceptée et HIGANIRO devint membre du club de Butare.

A ce sujet, DANHIER Luc a été entendu dans le cadre du PV 0083.

Au cours de la même soirée, Michel CAMPION nous remet deux photographies dont nous joignons des copies couleur en annexes. La première photographie représente les membres de la famille du bourgmestre Samuel GASANA qui ont été massacrés. A ce sujet, GASANA Samuel a été entendu dans le cadre du PV 0038/95

Sur la seconde photo figure à gauche, le nommé BAUSSAC Alain. Ce citoyen français exploitait un garage à Butare. Michel CAMPION nous précise qu'il était au côté des INTERHAWES au moment des événements sans pour autant connaître les motivations de l'intéressé.

Il ressort cependant d'entretiens informels avec plusieurs personnes que BAUSSAC aurait servi de "guide " aux INTERHAWES dans leurs recherches de personnes à arrêter. Il se déplaçait armé d'un fusil.

#### **Lundi 19 juin 1995:**

Nous assistons à l'audition du nommé MINAMI Gaspard, menée par l'IPJ DUSHILIMANA Athanase, en présence du Mr le substitut VER ELST REUL. ( PV CRI 0026/95)

La CRI se rend dans les quartiers de TUMBA et CYARWA, où sur les indications du nommé SEBUKANGA Jean-Baptiste nous prenons des photos et effectuons des prises de vues de maisons ayant été rasées sur ordre de KANYABASHI Joseph.

Le décor est impressionnant, les maisons sont rasées jusqu'au fondations. Ça et là, il subsiste des pans de murs, tout le mobilier a été pillé et des carcasses de voitures incendiées jonchent le quartier.

Notre collègue rwandais KAMANZI Kibibi procède à l'audition du nommé MUBILIGI Gérard (PV CRI 0153/95).

De retour à l'hôtel, nous dactylographions l'audition du nommé MUBILIGI Gérard.

Au cours de l'après-midi, nous procédons avec les autres membres de la CRI à l'audition de différents témoins, à la procure de BUTARE.

De retour à l'hôtel, nous dactylographions l'audition de la nommée UKULIKIYINFURA Annonciata. ( PV 0085/95).

#### **Mardi 20 juin 1995.**

A la demande du Juge d'instruction, nous restons, en compagnie de notre collègue KABANZI Kibibi, de permanence à l'hôtel IBIS afin de procéder aux auditions des témoins qui ont annoncé leur passage.

Les autres membres de la commission rogatoire se rendent dans la commune de MUGANZA.

A 10.00 hrs, avec SEBUKANGA Jean-Baptiste, nous nous rendons chez la nommée GITEFANO Thaciana qui nous communique l'identité des

victimes des destructions commanditées par KANYABASHI Joseph dans les secteurs de TUMBA et CYARNA. (Cfr à ce sujet le PV 0087/95)

A 11.20 hrs, nous procédons à l'audition de RUTAYISIRE Benjamin (PV CRI 0088/95) que nous avons rencontré dans le magasin de Butaré où il travaille comme chauffeur.

A 13.35 hrs, audition en kinyarwanda du nommé KARIMA Nulu (PV CRI 0091/95)

A 16.30 hrs, audition de MUSONI Narcisse (PV CRI 0089/95),

A 17.00 hrs, audition de GAKUBA Fidèle (PV CRI 0090/95),

**Mercredi 21 juin 1995:**

A 10.00 hrs, après que le juge d'instruction se soit rendu à la préfecture, la CRI se rend à la colline de KABUYE, commune NDORA, secteur GISAGARA, guidée par Michel CAMPION, le propriétaire de l'hôtel IBIS à Butare.

D'après les renseignements recueillis, 27.000 personnes auraient été tuées au mortier sur cette colline.

Les rwandais qui y vivaient étaient à majorité tutsis mais des habitants de collines voisines avaient gagné celle de KABUYE avec la promesse d'être protégé par les troupes françaises.

Actuellement des travaux d'exhumation sont en cours.

Les corps reposent majoritairement dans des fosses septiques ou des latrines. D'autres ont été entassés dans des maisons qui ont ensuite été détruites et recouvertes de terre.

Les traces de lame de bulldozer sont encore visibles.

Michel CAMPION nous fait remarquer à quel point la présence de bulldozer sur ces collines est révélateur. Auparavant, on ne voyait quasiment jamais ce genre d'engins alors qu'au cours des événements, des machines de ce type sont apparues un peu partout.

Les corps exhumés sont entassés dans une petite maison. Il se dégage de la pièce, où nous découvrons les corps, une odeur fétide qui confirme leur séjour dans les fosses septiques que nous avons vues.

A 13.00 hrs, nous regagnons BUTARE.

A 14.00 hrs, nous nous rendons à l'université afin de tenter d'identifier le nommé RUTAYISIRE Jean de Dieu, étudiant en 1ère BAC lequel serait le fils de KANYABASHI Joseph, d'après les renseignements recueillis le matin même par le juge d'instruction.

Après de multiples recherches, nous rencontrons un nommé RUTAYISIRE Jean de Dieu, élève en deuxième licence de gestion.

Un bref entretien avec l'intéressé, nous constatons qu'il ne peut s'agir de la personne que nous recherchons.

En effet, cet élève vivait au Zaïre au moment des événements et plus particulièrement à Bukavu.

Il ne vit à Butare que depuis une année environ.

Nous sollicitons le vice-doyen de cette faculté afin qu'il effectue des recherches sur la personne que nous souhaitons rencontrer et lui laissons les coordonnées de notre collègue rwandais KAMANZI Kibibi.

Nous regagnons l'hôtel IBIS à 16.30 hrs.

A 17.00 hrs la CRI quitte BUTARE et prend la route de KIGALI. Nous rencontrons cinq barrages sur notre route. A cette occasion, nous constatons une certaine nervosité de la part des militaires qui procèdent aux contrôles.

A 19.30 hrs, le CRI se présente au domicile de la nommée UWIMPUHWE Gloriosa laquelle remet au juge d'instruction des documents retrouvés, par sa soeur, dans la maison de HIGANIRO Alphonse à Butare.

#### **Jeudi 22 juin 1995:**

Nous nous rendons à l'ambassade de Belgique à Kigali où nous effectuons, dans les locaux de la Coopération, le travail de copies des devoirs effectués à cette date dans le cadre de la CRI.

A 11:00 hrs, nous nous rendons avec notre collègue KAMANZI Kibibi dans le quartier de l'hôtel DIPLOMATE où nous recherchons une épicerie à l'enseigne "ALIMENTATION RAVISSANTE" où une prénommée "Monique" pourrait nous fournir des renseignements au sujet de KANYABASHI Joseph.

Nos recherches restent infructueuses. Aucun des témoins que nous rencontrons sur place ne connaît une femme répondant à ce prénom.

Nous poursuivons nos recherches et nous nous rendons au Ministère de la Justice où nous rencontrons une personne ayant annoncé à notre collègue KAMANZI Kibibi qu'elle détenait des documents relatifs à la planification du génocide.

Nous convenons avec elle d'un rendez-vous à son domicile pour ce jour à 16:30 hrs.

De retour à l'hôtel des Mille Collines, nous poursuivons du travail de dactylographie.

L'après-midi, nous gagnons les locaux de la coopération à l'ambassade de Belgique et nous poursuivons notre travail de copies des pièces de la CRI.

**Vendredi 23 juin 1995:**

Nous consacrons la matinée à l'achèvement des copies et à la rédaction des derniers PV. Nous préparons ensuite l'expédition des différents documents.

L'après-midi est réservée à la préparation de nos bagages pour le voyage de retour.

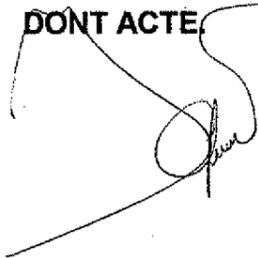
**Samedi 24 juin 1995:**

Nous sommes pris en charge à 05.15 hrs par Monsieur le Chancelier GIELEN de notre ambassade, lequel conduit toute l'équipe de la CRI à l'aéroport de Kigali.

Les formalités accomplies, nous embarquons et quittons Kigali à 07.00 hrs à bord du vol SN 563.

Nous arrivons à Bruxelles à 17:10 hrs.

**DONT ACTE,**

A handwritten signature in black ink, appearing to be a stylized 'S' or similar character, written over the text 'DONT ACTE,'.